POLITIQUE

Les Nations Unies adoptent une stratégie mondiale historique de décarbonation des transports routiers, ferroviaires et fluviaux

06 MARS 2024

Les États membres de l'ONU ont franchi une étape décisive vers une mobilité durable à faible émission de carbone avec l'adoption, le 23 février, de la Stratégie du Comité des transports intérieurs (ITC) sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre des transports intérieurs.

Les transports représentent environ 23 % des émissions annuelles de GES.

Le transport intérieur représente 72 % de ce total, dont 69 % proviennent du transport routier, 2 % du transport fluvial et 1 % du rail. En outre, la demande de transport de passagers devrait augmenter de 79 % et le transport de marchandises de 100 % d'ici 2050. Étant donné que les transports contribuent largement aux émissions de carbone, il est impératif que le secteur des transports intérieurs prenne des mesures rapides et ambitieuses en faveur du climat.

La stratégie vise à transformer la façon dont le transport terrestre est abordé à l'échelle mondiale et à fixer un cap à moyen et long terme vers la neutralité carbone d'ici 2050, sur la base des 61 instruments juridiques des Nations Unies relevant de la compétence de l'ITC.
« Ce que nous faisons aujourd'hui façonnera l'avenir des transports », a déclaré Mark Harbers, Ministre des Infrastructures et de la Gestion de l'eau des Pays-Bas, à l'ouverture de la 86e session de l'ITC. « Nous sommes ici pour prendre des mesures en vue d'un système de transport intérieur à l'épreuve du temps. Une approche qui prend en compte les enjeux liés au climat, à la sécurité énergétique et à la sécurité routière. Il est également essentiel que la transition vers des transports propres soit une transition juste. Je suis donc heureux que l'ITC ait pris l'initiative d'élaborer des normes de qualité pour l'importation et l'exportation de véhicules d'occasion.
« La décarbonation du secteur des transports est à la traîne par rapport à de nombreux autres secteurs. Cette stratégie aidera les pays à respecter une part importante de leurs engagements climatiques dans le cadre de l'Accord de Paris. Son adoption marque donc une étape cruciale dans l'action en faveur du climat », a déclaré la Secrétaire exécutive de la CEE-ONU, Tatiana Molcean. « La décarbonation de la mobilité nécessitera un passage à l'électrification et la priorisation des transports publics et des options de mobilité active, mais aussi des changements sociétaux importants. Chaque pays devra adopter les incitations fiscales et les mécanismes politiques nécessaires pour que sa population puisse embrasser cette transition.

Objectifs de la stratégie

L'objectif principal de cette stratégie est que l'ITC prenne des mesures urgentes pour aider ses États membres et les Parties contractantes aux instruments juridiques des Nations Unies relevant de sa compétence à atteindre l'objectif ambitieux de zéro émission nette de GES provenant des transports intérieurs d'ici 2050.

La stratégie donne la priorité aux transports publics en combinaison avec le vélo et la marche pour le transport de passagers et permet de nouvelles approches des solutions de fret urbain, ainsi que l'amélioration des véhicules, des infrastructures et des opérations, y compris les opérations de passage frontalier, afin de rendre le secteur des transports intérieurs plus efficace.
La stratégie vise à atteindre cet objectif grâce à un meilleur soutien réglementaire, à un dialogue intergouvernemental sur les politiques et à une coordination et un partenariat accrus entre tous les gouvernements et les parties prenantes concernés.

Les objectifs stratégiques spécifiques de la stratégie pour le secteur des transports intérieurs sont les suivants :

– l'élaboration et l'amélioration des politiques, de la législation et des mesures de décarbonisation, y compris leur suivi ;

– Favoriser l'utilisation efficace de l'énergie et l'optimisation du comportement de conduite, ainsi que l'utilisation des systèmes de transport intelligents (STI) et de la numérisation ;

– Accélérer le remplacement des véhicules à carburant fossile par des véhicules à zéro émission, et l'utilisation efficace des réseaux de transport, de la circulation des personnes et des marchandises ;

– Promouvoir la recherche et le développement de technologies énergétiques et de carburants neutres en carbone, tels que l'hydrogène ;

– Soutenir les pratiques liées à l'économie circulaire et déterminer l'empreinte carbone de tous les types de véhicules de transport et d'infrastructures de transport grâce à l'analyse du cycle de vie ;

– Remplacement de pièces et mise à niveau pour prolonger la durée de vie des produits automobiles ; et promouvoir l'utilisation de carburants durables et assurer un recyclage efficace, par exemple des batteries.

Consulter le communiqué de presse des Nations Unies en intégralité